



Octobre 2022

Interview de Rollon MOUCHEL-BLAISOT

Rollon MOUCHEL-BLAISOT, préfet, directeur du programme « Action cœur de ville »¹, chargé du pilotage interministériel des « opérations de revitalisation de territoire » répond à quelques questions de Brigitte Fargevieille, présidente du Cercle

La question des villes dans l'aménagement du territoire constitue l'un des axes essentiels de la réflexion du Cercle pour l'aménagement du territoire. Aujourd'hui c'est un spécialiste reconnu de cette question, que le Cercle interroge.

Brigitte Fargevieille : Parlez-nous de votre mission à l'ANCT, des objectifs qui vous sont assignés et des moyens dont vous disposez pour les atteindre ; pouvez-vous nous expliquer ce qui motive une politique visant spécifiquement le « cœur des villes » plutôt que les villes dans leur ensemble.

Rollon MOUCHEL-BLAISOT : Depuis 2018, soit deux ans avant la création de l'ANCT, je suis en charge du programme national Action cœur de ville visant à soutenir le développement durable des villes « moyennes » qui exercent une fonction irremplaçable de centralité pour tout leur territoire et, cela, en investissant prioritairement dans la redynamisation de leur centre-ville. C'est ainsi que 222 villes (234 avec les binômes), de métropole et d'outre-mer, ont été sélectionnées, majoritairement des préfectures et sous-préfectures qui avaient été les grandes oubliées des politiques publiques de ces dernières décennies après avoir subi désindustrialisation et départ d'implantations publiques, militaires par exemple. Le choix n'a donc pas été démographique, allant de Chinon (8000 habitants) à Limoges (135000) mais sur ces critères de centralité et de la délivrance des services essentiels à la population.

Action cœur de ville, c'est en résumé (re)mettre des habitants, commerces, services et activités en ville, stopper l'étalement urbain, réguler la périphérie commerciale et œuvrer à une ville plus rayonnante, naturelle et inclusive.

¹ à l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

C'est donc l'inverse du modèle d'aménagement urbain à la mode ces dernières décennies qui a privilégié l'étalement, modèle dont la soutenabilité économique, sociale et écologique a implosé. Aujourd'hui, la préservation de nos espaces naturels, agricoles et forestiers est vitale tout comme recréer du dynamisme économique et du lien social, partout.

Aussi, il était primordial de s'occuper d'abord des centres-villes, trop délaissés, en augmentant par exemple l'offre de logements de qualité pour répondre aux aspirations grandissantes de nos concitoyens de vivre dans une ville à taille humaine et de bénéficier de tous les services qui s'y attachent comme de revitaliser le tissu commercial mis à mal par la prolifération anarchique de zones périphériques d'une consternante banalité. Ce mouvement a bien sûr été amplifié par la crise sanitaire, confirmant si besoin était la pertinence de la démarche engagée bien avant. En un mot, construire une ville plus attractive pour toutes les générations et catégories sociales.

Enfin, suite à la préconisation du président de la République en clôturant la Rencontre nationale des maires des villes ACV à la Cité de l'architecture et du patrimoine le 7 septembre 2021, le programme, qui a été prolongé jusqu'en 2026, va aussi accompagner les villes à traiter leurs quartiers de gare et leurs entrées de ville, pour faire reculer cette « France défigurée » si désespérante. C'est donc une politique globale visant à changer fondamentalement de paradigme dans l'aménagement urbain de la ville centre et de son agglomération qui est ainsi progressivement mise en place. On change d'échelle et on amplifie le mouvement engagé. A cet égard, la création d'un grand ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, avec un « Fonds vert » très puissant, est un formidable atout.

Brigitte Fargevieille : *Les notions de réseau et de coopération sont essentielles en aménagement du territoire : comment celles-ci sont-elles mises en œuvre au profit des villes concernées par votre mission, quelles relations sont organisées en ce sens avec les différents éléments de l'armature urbaine régionale ? Et comment, au bout du compte, l'opération « cœur de ville » participe-t-elle à la « revitalisation des territoires » ?*

Rollon MOUCHEL-BLAISOT : Tout d'abord, si Action cœur de ville s'appuie sur les villes, l'implication de l'intercommunalité est primordiale en raison de ses compétences incontournables mais aussi de la nécessité pour cette dernière de conforter la ville centre pour les raisons évoquées ci-dessus. Surtout, le programme est partenarial, décentralisé et déconcentré, dans le cadre d'une gouvernance innovante :

- partenarial avec, aux côtés de l'Etat, des financeurs de premier plan (Caisse des dépôts, Action Logement, ANAH) qui sont pleinement engagés

- décentralisé, la ville étant pleinement responsable de son projet avec pour seule doctrine de traiter sans impasse et en cohérence tout ce qui fonde l'attractivité d'un centre-ville (logement, commerce, mobilité, patrimoine, espace public, services, etc.)

- déconcentré, le préfet engageant l'Etat par sa signature et par la mobilisation de ses services et opérateurs

Au-delà de l'Etat, de ses opérateurs comme le CEREMA et des partenaires financiers fondateurs du programme, d'autres collectivités ou institutions comme les Régions, les Départements, les EPF, les chambres consulaires, etc. sont invitées à s'associer librement à

cette démarche en fonction de leurs compétences et de leurs priorités, d'où l'intérêt d'adapter nos dispositifs aux spécificités locales.

Plus généralement, nous avons veillé par différents moyens (Rencontre nationale des maires, lettre périodique d'information, Forums des solutions à la Cité de l'architecture et du patrimoine, webinaires de formation des chefs de projet, Cercle des territoires pilotes de sobriété foncière avec le PUCA, etc.) à valoriser les bonnes pratiques et à faciliter les échanges entre tous les acteurs. Plus encore, nous avons présenté aux réseaux économiques et professionnels, ainsi qu'aux médias, des initiatives pionnières comme *Réinventons nos cœurs de ville* et *Territoires pilotes de sobriété foncière*.

Je suis aussi frappé par le nombre d'études, de colloques et d'articles consacrés aux villes moyennes en général, et au programme national ACV en particulier, ce qui tranche avec la relative indifférence de certains milieux qui n'y croyaient pas du tout au départ...

Il y a donc une réelle effervescence et une communauté ACV très active, tant au niveau national que local. S'il en fallait une preuve supplémentaire, c'est l'utilisation généralisée des villes ACV du logo du programme sur leurs panneaux, bâches et documentations, créant un sentiment d'appartenance à une priorité d'intérêt général pour notre pays.

Brigitte Fargevieille : *Comment assurer sur le terrain l'implication des élus locaux, mais aussi des habitants eux-mêmes, condition de leur succès, aux projets auxquels vous participez, et, dans ces opérations, quel rôle joue ou devrait jouer la région, dont l'aménagement du territoire est une des compétences ?*

Rollon MOUCHEL-BLAISOT : Comme je l'indiquais, chaque ville est responsable de son projet ; c'est le/la maire qui pilote le COPIL local avec le/la président(e) de l'intercommunalité et qui comprend à minima les représentants de l'Etat, des partenaires financiers et des autres collectivités et opérateurs intéressés. Ce n'est pas à Paris qu'on décide ce qui est bien pour Lorient, Chateauroux ou Bourg en Bresse mais les élus eux-mêmes. C'est leur responsabilité politique au sens noble du terme. La nôtre est de concevoir un dispositif opérationnel et de mettre à disposition expertise, ingénierie, financement et visibilité pour accompagner leurs projets, et d'en évaluer en continu l'efficacité. C'est un changement total de méthode d'action publique qui, en partant du terrain et faisant confiance aux élus et acteurs locaux, a prouvé son efficacité.

Il y a d'ailleurs parfois une incompréhension, malgré toutes nos explications, sur la méthode du programme qui ne consiste pas à verser des subventions forfaitaires aux villes en divisant 5 milliards par le nombre de villes éligibles. Cette enveloppe sanctuarisée 2018-2022 a servi à accompagner les projets déterminés par les villes elles-mêmes, et cela en utilisant tous les dispositifs possibles (subventions, assistante technique, comblement de déficits d'opérations, financement de chefs de projet, prêts préférentiels longue durée, portage foncier, prise de participations, etc.) sans compter la mobilisation d'investisseurs privés ainsi rassurés. Financer la rénovation de logements vacants ne va pas dans le budget municipal mais contribue à faire revenir des habitants en ville et avoir un centre vivant et productif de valeur.

Vous avez raison d'évoquer l'association des habitants, qui est primordiale. J'ai constaté lors de mes visites de terrain un foisonnement d'initiatives dans ce domaine, de l'information à la co-construction comme, par exemple, le réaménagement de la place de la République à Limoges, en passant par la création de « Maisons du projet », des permanences architecturales et des consultations en ligne. Les retours en sont très positifs car nos concitoyens sont

viscéralement attachés à leur ville, qu'ils y habitent, y viennent travailler ou s'y rendent occasionnellement. C'est un *Bien commun* précieux qui parlent aux habitants et usagers. Un immeuble qui se rénove, un commerce qui rouvre, un espace public qui se requalifie, un patrimoine qui renait, une nature qui reprend droit de cité,...c'est du concret, cela se voit et se ressent, c'est profond et affectif.

Les Régions jouent bien évidemment un rôle important pour le développement harmonieux des territoires qui la composent, au regard de leurs compétences et avec une attention à la cohésion de son armature urbaine incarnée par ces petites et moyennes villes. Chaque Région agit de manière singulière, ce qui est normal dans une République décentralisée. Elles sont invitées au COPIL régionaux présidées par les préfets de région (Sgar) avec les partenaires financiers pour partager informations et se compléter du mieux possible. Mais il faudrait aller plus loin. Plutôt que d'avoir une règle nationale uniforme, j'ai proposé, dans mon rapport de préfiguration « ACV 2023-2026 » remis cet été aux ministres Christophe BECHU et Caroline CAYEUX, de confier aux préfets de région une capacité d'adaptation des programmes et des politiques de l'Etat en région, et avec la Région, pour optimiser les interventions publiques vers ces territoires prioritaires. J'ai suggéré la même chose pour les préfets de département s'agissant des ORT, outil juridique performant créé par la Loi ELAN (et complété par les Lois Climat-résilience et 3DS) et dont la quasi-totalité des villes ACV se sont dotées (3 métropoles et déjà 170 PVD aussi). L'ORT pourrait en effet servir de cadre de contractualisation entre le territoire (EPCI et la ou les villes signataires), les parties prenantes et l'Etat pour atteindre, via une démarche adaptée, les objectifs nationaux de réduction drastique de l'étalement urbain avec son corollaire d'artificialisation (« ORT verte »). Plus de 600 autres villes sont également intéressées par les ORT pour partager un projet de territoire tourné vers le renforcement des fonctions de centralité.

C'est en mobilisant programmes et outils, au service des politiques publiques prioritaires de la Nation, que nous pourrons, collectivement et avec bon sens, contribuer à la réussite de la transition écologique.